



## **TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES – TRAVERSISERS**

Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

*« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activités qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »*

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

### **CONDITIONS PRÉALABLES**

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient rencontrées :

#### **Pour l'entreprise (session en entreprise)**

- Présence d'un gestionnaire;
- Fournir un local pour la session de formation

#### **Pour le participant**

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

### **CLIENTÈLE VISÉE**

Toute personne à l'emploi de la Société des Traversiers du Québec.

### **OBJECTIF GÉNÉRAL**

À la fin du cours, les participants seront en mesure de transporter des marchandises dangereuses en respectant les exigences réglementaires qui visent notamment à assurer la sécurité des travailleurs, de l'environnement et du public.

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

À la fin du cours le participant sera en mesure, à l'aide des outils fournis :

- D'identifier les produits, de reconnaître les marchandises dangereuses et d'y associer les risques et moyens de prévention
- De s'assurer au moment de l'embarquement que les véhicules transportant des marchandises dangereuses sont placés à l'endroit désigné sur le navire
- De connaître et d'appliquer les règles de sécurité en cours de trajet
- De connaître et d'appliquer les règles de sécurité au moment de la livraison

## CONTENU DU COURS

- Indications de danger
  - Associer aux 9 classes de marchandises dangereuses les indications de danger et les risques qui y sont reliés
  - Associer les risques liés aux autres indications de danger (panneaux, signes et autres marques)
- Utilisation des listes de marchandises dangereuses
  - Liste numérique et alphabétique (appellation réglementaire, numéro UN, classe, groupe d'emballage, dispositions particulières, indice de quantité limitée, indice PIU, polluant marin, guide mesures d'urgence)
- Document d'expédition
  - Contenu
  - Emplacement du document au cours des différentes phases de transport (cueillette, transport et livraison)
- Information sur les petits contenants
  - Appellation réglementaire, numéro UN, étiquette, marques et mentions
- Information sur les grands contenants
  - Signes, panneaux, plaques, numéro UN et autres marques
  - Règles sur l'apposition et l'enlèvement des indications de danger
- Mesures d'urgence
  - Mesures de prévention et d'intervention lors de déversements
  - Utilisation des guides de mesures d'urgence

## APPROCHE PÉDAGOGIQUE

De brèves explications suivies d'exercices d'apprentissage sont privilégiées comme approche pédagogique afin que les participants acquièrent des connaissances et améliorent leurs compétences.

## MATÉRIEL REMIS À L'ENTREPRISE

- Guide MTQ

## MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS

- Guide du participant TMD traversiers
- Guide TMD courte durée
- Aide-mémoire traverse courte durée – Transport essence et propane
- Fiche TMD
- Collants placard pour transport
- Fiche Indication danger
- Cartes-certificats TMD (les 2 grandeurs)

## ÉVALUATION

Des exercices d'apprentissage tout au long du cours assurent l'acquisition des connaissances

## DURÉE

4 heures de contenu théorique

## ATTESTATION

Après la formation, chaque participant recevra une attestation indiquant la formation qu'il a suivie ainsi que la durée, et ce en deux formats : 8,5" x 11" et 3" x 2". Ces attestations seront expédiées à l'employeur avec la mention de les distribuer aux employés.

